



Bilan 2021 des mesures de promotion de la santé de la Commune du Mont-sur-Lausanne

Label « Commune en santé »

En tant qu'autorité et cadre de vie, la Commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant-e-s parfois, sans s'en rendre compte. Avec le label « Commune en santé », les Communes inventorient toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. En fonction de leur bilan et des éventuelles perspectives d'amélioration identifiées, elles sont conseillées et orientées pour agir davantage. Pour obtenir le label, la Commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans les six domaines suivants : Politique communale, Offres de loisirs, Famille et solidarité, Ecole, Santé au travail ainsi qu'Espaces publics. Une fois les conditions réunies, le label est octroyé, gratuitement et pour trois ans.

Etat des lieux des mesures de promotion de la santé développées ou soutenues par la Commune du Mont-sur-Lausanne

Dans le cadre de « Commune en santé », la Commune du Mont-sur-Lausanne présente 24 mesures illustrées dans les tableaux ci-dessous. Ces tableaux dressent l'inventaire des mesures de promotion de la santé existant dans les six domaines identifiés par le label.

Le présent bilan a été validé par le comité de labellisation ainsi que par la Commune du Mont-sur-Lausanne :

Unisanté, Centre universitaire de
médecine générale et santé publique

Mme Myriam Pasche
Co-cheffe du Département Promotion de
la santé et Préventions (DPSP)

Label Commune en santé

Mme Oriana Villa
Responsable de l'Unité Interventions
Communautaires

Commune du Mont-sur-Lausanne

M. Jean-Pierre Sueur
Syndic
M. Sébastien Varrin
Secrétaire municipal

Le Mont-sur-Lausanne, le 16 mars 2021

1. Politique communale

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la Commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la Commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Projet "Quartiers solidaires"	2016. Amélioration de la qualité de vie des aîné-e-s par la création de liens sociaux et de convivialité, le développement d'une communauté auto-organisée, le développement d'infrastructures de proximité pour les seniors et un meilleur accès à l'information	Projet complet en collaboration avec Pro Senectute sur environ cinq ans.	Plus de 55 ans	Permanente	Budget annuel d'environ CHF 80'000.-. Mise à disposition gratuite des salles pour les réunions	Aucun coût	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée
Subventions aux sociétés locales	2002. Mise sur pied d'un règlement communal sur les subventions aux sociétés locales	Chaque année, chaque société locale (dont un certain nombre sportives) perçoit une subvention qui tient principalement compte du nombre de jeunes membres de la société. Les principales sociétés locales: Foot, Gym, Société de développement, Tir, Le Chœur mixte, l'Echo des Bois, Les associations de quartiers, Les Jardins du Mont, etc.	Tous les membres des ~30 sociétés locales. Difficile de déterminer le nombre exact de membres.	Permanente	CHF 115'000.- annuel (ligne budgétaire séparée de Pro Senectute)		M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée

Label Beelong Novae	2019. Garantir une alimentation respectueuse de l'environnement au sein du réfectoire scolaire (le réfectoire se situe au Mottier, il est géré par Novae)	Obtention du label en 2019 par Novae Restauration SA, qui gère la restauration de notre réfectoire scolaire.	Tous les élèves qui fréquentent le réfectoire scolaire (~170).	Permanente	- (La démarche est partie de Novae.)	Aucun coût	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée Nous proposons toutefois qu'en vue d'une relabellisation, la commune s'approprie le label Beelong, par exemple en essayant de l'étendre à d'autres lieux que le réfectoire scolaire.
Subventions communales pour la mobilité douce	2019. Mise sur pied d'un fond pour l'efficacité énergétique et le développement durable.	Les subventions liées à la mobilité sont distribuées pour l'achat de voitures, scooters et vélos électriques (pas de subvention pour les vélos classiques) et les abonnements de transports publics.	Toute la population est potentiellement concernée. Subventions accordées depuis le 1er janvier 2020: Abonnement CFF 1/2 tarif: 47, CHF 3'290.-; Abonnements mobilis: 18, CHF 1'800.-; Vélos électriques: 126; CHF 69'544.90	Permanente	Subventions financées par une taxe sur l'électricité. Coordination et attribution des subventions par la Commune.	Aucun coût	M. Antonio Turiel , chef du Service de l'urbanisme antonio.turiel@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 97	Mesure validée Le comité salue les subventions transports publics et propose de considérer des subventions pour vélos classiques également, car les voitures et vélos électriques ne sont pas accessibles à tous.
Création d'un poste de délégué-e à l'environnement	2020. Piloter la stratégie de la Commune dans le domaine environnemental, avec les effets positifs que l'on peut attendre, à terme, sur la santé de la population.	La Municipalité a validé la création de ce poste en été 2020. L'entrée en fonction s'est faite au 01.09.2020. Le cahier des charges est fourni en annexe: la mission du poste se concentre sur l'axe "environnement".	Toute la population	Permanente	CHF 60'000.- annuel, soit 0.6ETP		M. Vincent Porchet , chef des espaces verts et déchets vincent.porchet@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 94	Mesure validée Cette mesure est validée comme mesure d'intention, avec l'objectif de rédiger un plan "durabilité" et débiter sa mise en œuvre d'ici une relabellisation. Le comité salue donc la mesure mais souhaite élargir la thématique "environnement" à la durabilité au sens large, et y inclure également la promotion de la santé.

2. Offres de loisirs

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Offres de loisirs ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant-e-s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Semaine de la mobilité	2017. Sensibiliser les habitant-e-s aux transports publics et à la mobilité douce.	Relayer la campagne d'affichage proposée par le Canton et organiser différents événements durant la semaine, en particulier une journée avec présence de différent-e-s intervenant-e-s sur des stands.	Toute la population	Une fois par année	Budget d' ~ CHF 7'000.-	Aucun coût	M. Antonio Turiel , chef du Service de l'urbanisme antonio.turiel@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 97	Mesure validée
Gym poussette	2019. Permettre aux parents de pratiquer une activité sportive régulière sans devoir chercher des moyens de garde pour leur-s enfant-s.	Activité sportive destinée aux adultes, supervisé-e par un-e coach. Les adultes viennent accompagnés de leur-s enfant-s, qui sont sous la surveillance du groupe.	Tous les parents. ~15 participant-e-s par session	32 sessions/an	Budget annuel de CHF 4'800.-	Aucun coût	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée
Passeport Vacances	1980. Activités ludiques et sportives mises en place durant les vacances à l'attention des écoliers/ères.	Environ 5 activités sont proposées chaque année au Mont-sur-Lausanne même. L'accès est ouvert pour les écoliers/ères montain-e-s à toutes les activités de la région lausannoise.	Potentiellement tous les enfants en âge de scolarité obligatoire. Environ 150 enfants participent aux activités proposées au Mont.	Durant les vacances scolaires d'été	Budget annuel de CHF 6'000.-	CHF 25.- à CHF 45.- en fonction du passeport choisi.	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée

Gratuité des salles de sport	Depuis toujours.	Offrir aux sociétés locales qui en ont besoin la possibilité d'utiliser gratuitement nos salles communales. Cela concerne des sociétés sportives et donc la promotion de la santé.	Différentes sociétés locales: FSG société de gym, Volley club, Basket club, FC Le Mont.	Permanente	Les deux salles de gym du Collège du Mottier sont mises à disposition gratuitement des sociétés locales. Les nettoyages sont assurés par les collaborateurs/trices de l'administration communale.	Gratuit pour les sociétés locales	M. Thierry Dessibourg , chef du Service des bâtiments thierry.dessibourg@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 72+A12:112	Mesure validée
-------------------------------------	------------------	--	---	------------	---	-----------------------------------	---	-----------------------

3. Famille et solidarité

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Service d'aide à la famille	Depuis 1992, en réseau avec les communes de Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville.	Le Service d'aide à la famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville, est une association sans but lucratif. Ce service a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les communes précitées, par des bénévoles, pour se déplacer (médecin, courses, etc.). L'association coordonne les transports. La Commune promeut la prestation auprès de sa population et joue un rôle de facilitateur pour les activités du service.	Potentiellement toute la population, principalement âgée, de la commune. Environ 50 personnes font appel régulièrement au service et les heures effectuées par les bénévoles se montent environ à 2'700 par année. Environ 1'000 transports par année.	Permanente	Mise à disposition gratuite de salles de réunion. Participation d'un membre de la Municipalité à certaines réunions du comité. Promotion du service sur le site internet de la commune.	Les bénéficiaires paient les transports qu'ils commandent (pas de participation financière de la commune).	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlaus.ch 021 651 91 75	Mesure validée La coordination du label et le comité saluent cette mesure, tout en proposant les améliorations suivantes : 1) Offrir le transport aux bénéficiaires qui le nécessitent. 2) Si nécessaire pour pérenniser ce service essentiel, défrayer un petit pourcentage de coordinateur/trice au sein de l'association. 3) Améliorer la promotion de ce service sur le site internet communal (l'accès actuel n'étant pas aisé).
Jeux du mercredi	2018 : le but est de proposer aux enfants et aux familles des activités stimulantes et ludiques encadrées par un-e	Jeux pour enfants et adultes, ouverts et sans inscription. Le centre de loisirs YOLO accueille les enfants et les familles. Les animateurs proposent des activités et sont ouverts aux propositions des participant-e-s. L'horaire est de 14h à 17h45. Les projets intergénérationnels qui fonctionnent sont le Prix Chronos (en collaboration avec la	L'activité "Jeux du mercredi" peut accueillir jusqu'à 30 personnes. Le public visé est d'âge scolaire (de 11 à 15 ans) et le tout public (les familles, les seniors).	Tous les mercredis, en période scolaire	Locaux, animateurs et matériel (jeux, boissons, nourriture, etc.).	Gratuit	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlaus.ch	Mesure validée Propositions: 1) Renforcer les projets intergénérationnels, par exemple en proposant des ateliers "utilisation des technologies de l'information" où les jeunes soutiennent les

	animateur/trice socioculturel-le professionnel-le.	médiathèque communale et le groupe des aînés de Quartier solidaire) et le jardin en permaculture. Un projet en gestation est la création par les jeunes du collège du Mottier (11 à 15 ans) d'un logo pour la future association "Le Mont Solidaire" qui doit concrétiser le travail avec ProSenectute de Quartier Solidaire. Avec le soutien de l'animateur/trice socioculturel-le du Service jeunesse et loisirs.					anne.ch 021 651 91 75	plus âgés, et vice-versa avec une activité ou les seniors transmettent des connaissances aux plus jeunes. 2) Veiller à toucher les enfants et les personnes qui ne viennent pas spontanément au centre de loisirs, afin de s'assurer que cette mesure soit équitable, inclusive et intergénérationnelle. Une proposition allant dans ce sens serait de tenir un registre: s'agit-il de nouvelles familles/enfants ? Sont-ils habitués d'ordinaire à participer à ce type d'activité?
Club des adolescent-e-s	2019 : le but est d'offrir aux ados d'âge scolaire (13 à 15 ans) un lieu et des activités encadrées par un-e animateur/trice socioculturel-le les vendredis soirs.	Tous les vendredis soirs (en période scolaire), les jeunes de 13 à 15 ans se réunissent à l'espace YOLO, sous l'encadrement d'un-e animateur/trice socioculturel-le. Ils font les courses ensemble, préparent leur repas et mangent ensemble. Une activité est ensuite organisée : sport en salle de gym, projection de film, grillades, musique, etc. L'horaire est de 18h à 22h.	Le club des ados peut accueillir jusqu'à 25 personnes et vise les jeunes d'âge scolaire de 13 à 15 ans.	Tous les vendredis soirs, en période scolaire	Locaux, animateurs/trices et matériel (jeux, boissons, nourriture, etc.).	CHF 5.-/soirée	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlaus.ch anne.ch 021 651 91 75	Mesure validée Propositions: 1) Permettre la gratuité à certains jeunes issus de familles qui ont moins de moyens financiers. 2) Veiller à toucher les adolescent-e-s qui ne viennent pas spontanément au centre de loisirs, afin de s'assurer que cette mesure soit équitable et inclusive. Une proposition allant dans ce sens serait de tenir un registre: s'agit-il de nouveaux jeunes ? Sont-ils/elles habitué-e-s d'ordinaire à participer à ce type d'activité?

4. Ecole

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « École ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Activités parascolaires sportives	2018. Soutenir les familles montaines en offrant aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes. Ce ne sont pas les sports facultatifs dont il s'agit ici; la commune met en place des activités sur le midi ou après les heures d'école, ce qui relève du mandat légal. Le pas supplémentaire ici est de proposer de nombreuses activités sportives.	Mise en place d'un catalogue d'activités, dont une dizaine sportive, chaque semestre. Outre l'offre de sports facultatifs déjà étoffée, la commune participe à la prise en charge d'activités complémentaires: Tennis (6P à 11S) Yoga (3P à 11S) Capoeira (1P à 11S) Méditation (7P à 11S) Initiation à la danse (1P à 7P). Des professionnel-le-s au sein des associations sportives (par exemple capoeira) ou des indépendant-e-s actifs/tives dans le domaine (par exemple yoga et danseur/euse du Ballet Béjart) encadrent les activités.	Tous les élèves de l'école obligatoire	Durant l'année scolaire	Budget annuel d'~ CHF 5'000.- et coordination par l'équipe du Service de la jeunesse et des loisirs	Dépend de l'activité; certaines sont gratuites, d'autres sont payantes (pas de subvention pour familles modestes)	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée

Aménagement des cours de récréation favorisant le jeu et le mouvement	Collège Rionzi, depuis 2017	Aménagement de la cour de récréation en place de jeu: obstacles, tables de ping-pong, etc. Quelques zones d'ombres existent déjà, avec des arbres.	Tous les élèves qui fréquentent le collège	Durant l'année scolaire	Coûts pris en charge par la Commune dans le cadre de la construction du collège et entretien par les employé-e-s communaux/ales.	Gratuit	M. Thierry Dessibourg , chef du Service des bâtiments thierry.dessibourg@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 72+A12:112	Mesure validée Mesure très intéressante et saluée par le comité. Nous encourageons toutefois la commune à: 1) Proposer de tels aménagements à d'autres établissements scolaires. 2) Renforcer les zones d'ombre, grâce à la contribution du délégué-e à l'environnement (prévention des îlots de chaleur et des risques liés au soleil chez l'enfant).
Permaculture au collège du Mottier	Collège du Mottier, 2019	Le projet "Jardins en permaculture" du Mottier consiste à chercher et agencer intelligemment des pratiques pour recréer un écosystème. Ce jardin est le fruit de plusieurs mois de collaboration entre plusieurs générations. Professeur-e-s, élèves, aîné-e-s et représentant-e-s de la Commune, tous et toutes ont participé à développer ce projet. La visée de ce jardin est, d'abord, de mettre en place quelque chose de concret autour de l'actualité climatique. Ensuite, de servir d'exemple pour les générations suivantes. Au printemps, des élèves, plusieurs enseignant-e-s ainsi que des aîné-e-s préparent les jardins (six bacs avec système de tuteurs et compost). Ils/elles y plantent des légumes qu'ils/elles récoltent dès le mois de juin.	Plusieurs dizaines de personnes / projet transgénérationnel	Toute l'année	Espace à disposition, financement, expertise. Le groupe biodiversité des aînés de Quartier solidaire sont mobilisés pendant les vacances scolaires. Le réseau enseignants, enfants, jeunes et aînés organise ces périodes de vacances.	Ouvert à tous et gratuit	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée Le comité salue cette mesure. Il questionne toutefois deux points: est-ce que des liens sont fait avec les enseignements ? Est-ce que ce jardin permaculture est répliquable sur d'autres sites? Des séances d'animation et de sensibilisation au jardinage en permaculture ouvertes à la population du voisinage sont également souhaitables.

		Un-e enseignant-e est mobilisé-e pour organiser chaque semaine un atelier permaculture dans le cadre de l'offre du catalogue des activités sportives, culturelles et de loisirs proposé par le Service de la jeunesse et des loisirs. Ce n'est pas organisé dans le cadre du temps scolaire. Actuellement, des projets sont en cours avec d'autres enseignant-e-s et en collaboration avec le délégué-e aux questions environnementales de l'école. Les classes devraient donc être impliquées dans le projet de jardin en permaculture dans le cadre du temps scolaire. Un projet de jardin en permaculture au Collège du Rionzi est en phase de réalisation.						
Parcs à vélos, trottinettes et skates à l'école	Depuis plusieurs années	Parcs à vélos, trottinettes et skateboards installés aux abords des cinq sites scolaires. Parcs protégés de la pluie et permettant de cadencasser de manière sécurisée.	Tous les élèves, enseignant-e-s et visiteurs/euses des écoles	Permanente	Aux frais de la Commune.	Aucun coût	M. Vincent Porchet , chef du Service des espaces verts et déchets vincent.porchet@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 94	Mesure validée
Chemins piétons sécurisés autour des établissements scolaires	2019. Inciter les élèves à se rendre à pied à l'école.	Pour chacun des cinq sites scolaires, établissement d'une carte détaillée des itinéraires piétonniers sécurisés dans un rayon de 600m.	Tous les élèves	Permanente	Etablissement des cartes par la Commune, distribution aux élèves et mise en ligne sur le site internet (https://www.lemontsurlausanne.ch/vivre-aumont/ecoles/transports-scolaires)	Aucun coût	M. Yvan von Arx , chef du Service de la jeunesse et des loisirs yvan.vonarx@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 75	Mesure validée Cette mesure est très intéressante. Toutefois, pour plus d'impact, nous suggérons de la communiquer aux parents via différents canaux.

5. Santé au travail

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Santé au travail ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Accès gratuit à la piscine pour les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale	2019. Favoriser la pratique d'une activité physique chez les collaborateurs/trices de l'administration communale.	Accès gratuit à la piscine du Mottier de 12h à 14h les lundis pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale.	Tous les collaborateurs/trices de l'administration communale (~100)	Permanente	Budget annuel d'environ CHF 3'850.- pour la rémunération d'un garde-bain.	Aucun coût	Mme Florence Romanzini , cheffe du Service des ressources humaines florence.romanzini@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 89	Mesure validée Favoriser l'activité physique au travail est important. Nous proposons toutefois les améliorations suivantes: 1) Elargir à d'autres activités physiques, voire élargir cette mesure en améliorant de manière globale la promotion de la santé au travail. 2) Monitorer la fréquentation; la piscine le lundi midi est-elle réellement utilisée par les collaborateurs/trices? Quels sont les besoins selon eux et elles?
Défibrillateurs	2019. Installation de neuf défibrillateurs sur tous les collèges et les principaux bâtiments communaux.	Défibrillateurs que tout un chacun peut utiliser en cas de besoin. Tous les collaborateurs/trices de l'administration communale ont suivi la formation en octobre 2020. Pas de formation prévue pour la population en général pour l'instant.	Toute la population	Permanente	CHF 35'000.- pour l'achat du matériel	Aucun coût	M. Roland Leder , chef de la Police administrative roland.leder@lemontsurlausanne.ch	Mesure validée La réanimation permet effectivement de sauver des vies. Le comité et la coordination du label proposent cependant deux améliorations, pour maximiser

							e.ch 021 651 91 66	l'efficacité d'une telle mesure: 1) Prévoir une formation régulière du personnel, car la capacité à réanimer dépend de la régularité des formations 2) Former également une partie de la population générale
Adaptation de l'environnement de travail aux personnes malvoyantes	Dès 2016	Adaptation complète de l'environnement de travail pour accueillir un apprenti malvoyant. Mise en place de programmes spécifiques lui permettant de traduire le texte de l'écran en son. Achat d'un appareil lui permettant de s'orienter dans son environnement. De plus, tous les bâtiments communaux (administration, collèges) sont équipés de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.	Un apprenti a bénéficié de cet aménagement. Il a terminé son apprentissage à l'été 2020 et est engagé par l'administration du Mont jusqu'à la fin de l'année.	Adaptations permanentes	Modifications de l'environnement de travail. CHF 10'000.- investis pour l'achat d'un appareil nouvellement arrivé sur le marché, permettant aux personnes malvoyantes de s'orienter dans leur environnement.	Aucun coût pour le bénéficiaire	M. Sébastien Varrin , Secrétaire Municipal 021 651 91 83 sebastien.varrin@lemontsurlausanne.ch	Mesure validée Cette mesure est une pratique exemplaire, car cela permet l'inclusivité sur le marché du travail, mais aussi de sensibiliser les collaborateurs/trices de la commune à la question du handicap. La coordination du label et le comité invitent à partager cette mesure à d'autres communes, par exemple en rédigeant avec Unisanté un document de bonnes pratiques ou en participant à une interview.

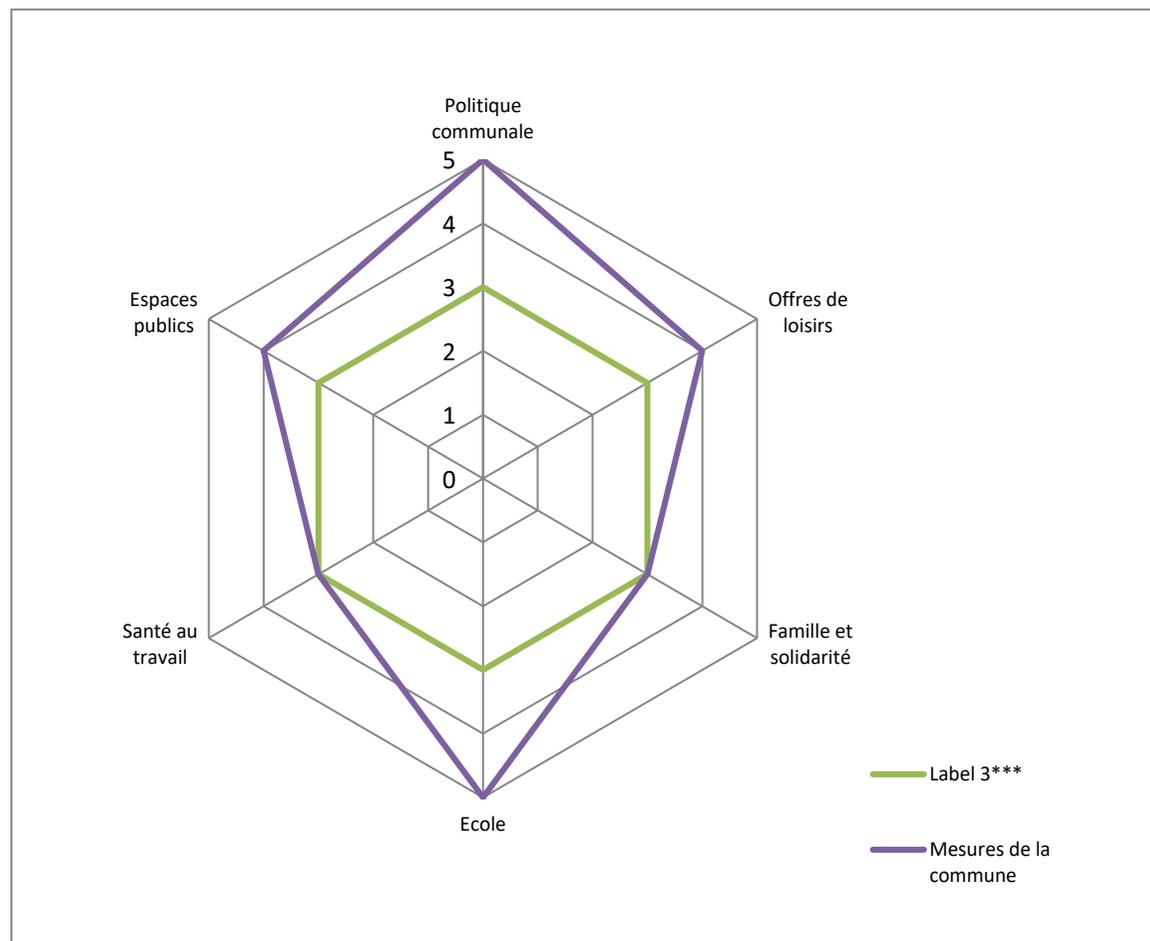
6. Espaces publics

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Espaces publics ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Piscine publique	Année de construction: 1975	Offrir à la population et aux écoles une piscine publique pour la pratique de la natation.	Toute la population; environ 100 personnes/semaine	Permanente	Plusieurs millions pour l'ensemble des installations sportives et techniques. CHF 2 millions pour les travaux de rénovation de la piscine en 2017-2018.	Adultes: 7.-/entrée; 70.-/11 entrées; 250.- abonnement annuel AVS, apprentis, étudiants, enfants de 6 à 16 ans: 4.-/entrée; 40.-/11 entrées; 150.- abonnement annuel jusqu'à 5 ans: gratuit		Mesure validée
Terrain de foot et terrain multisports	Nouveau terrain de foot synthétique et nouveau terrain multisports inaugurés en 2019	Equipement répondant aux besoins des écoles, des sociétés locales et de la population en général.	Toute la population	Permanente	CHF 4.4 millions	Aucun coût	M. Vincent Porchet , chef du Service des espaces verts et déchets vincent.porchet@lemontsurcote.ch 021 651 91 94	Mesure validée

Places de jeux et skate parc	Volonté de la Commune d'offrir des espaces de détente aux enfants.	Douze places de jeux et un skate parc sont situés sur le domaine public et entretenus en partie par la Commune.	Tout public, principalement les enfants	Permanente	Budget annuel d'~ CHF 20'000.- pour la mise en état. Entretien par le personnel du Service des espaces verts et déchets	Aucun coût	M. Vincent Porchet , chef du Service des espaces verts et déchets vincent.porchet@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 94	Mesure validée Lors de rénovations ou de créations de nouvelles places de jeux, la commune peut s'inspirer du guide Radix des places de jeux incitant au mouvement, disponible sur: https://mangerbouger.promotionsantevaudo.ch/wp-content/uploads/2017/01/RADIX_guideplacesdejeux_num_pro d.pdf
Zones 30km/h	2019. Concevoir des poches avec réduction de la vitesse motorisée pour plus de sécurité et moins de bruit pour les habitant-e-s des quartiers.	Une zone déjà existante (Grand-Mont), une qui le sera d'ici fin 2021 (Martines) et une autre à l'étude (Pâquis).	Tous les habitant-e-s des quartiers concerné-e-s et les automobilistes qui empruntent ces tronçons.	Permanente	Budget pour l'aménagement de chacune des zones: ~ CHF 200'000.-	Aucun coût	M. Vincent Porchet , chef du Service des espaces verts et déchets vincent.porchet@lemontsurlausanne.ch 021 651 91 94	Mesure validée

En un graphique, voici le bilan des 24 mesures existantes au Mont-sur-Lausanne.



Les pages qui suivent synthétisent les points forts et les perspectives d'amélioration, basées sur votre bilan.

Points forts

<p>Axes « Politique communale » et « Ecoles » forts</p>	<p>La richesse de chacun des 6 domaines d'action, avec des axes « Politique communale » et « Ecoles » particulièrement forts, sont à souligner. Cela témoigne de l'engagement de la Commune en faveur de la promotion de la santé au travers de mesures dites « structurelles » et de sa préoccupation notoire envers la santé des enfants.</p> <p>La labellisation de la Commune du Mont-sur-Lausanne permet de mettre en lumière cet effort ainsi que la richesse et diversité des mesures de promotion de la santé.</p>
<p>Mesures prônant l'activité physique</p>	<p>Des mesures comme la gratuité des salles de sport, le soutien aux associations sportives, Gym Poussette, le panel d'activités parascolaires sportives, ou encore les places de jeux et infrastructures sportives sont quelques exemples illustrant combien l'activité physique et le sport sont au cœur des préoccupations de la Commune. Sortir de la sédentarité et être actif physiquement sont effectivement des moyens d'impacter fortement la santé de tout un chacun.</p>
<p>Mesures en faveur de l'environnement et de la mobilité active</p>	<p>Des mesures comme les subventions en faveur de la mobilité douce, les parcs à vélo/skate/trottinettes et les cheminements piétons sécurisés autour des écoles, ou encore la semaine de la mobilité témoignent de l'engagement du Mont-sur-Lausanne à prôner une mobilité active pour petits et grands.</p> <p>Ces mesures, tout comme le label Beelong et la création du poste de délégué-e à l'environnement témoignent de la volonté de la Commune de se préoccuper de l'environnement, qui fait partie des éléments impactant la santé humaine.</p>
<p>Inclusivité en faveur des employé-e-s de l'administration communale</p>	<p>Les adaptations de l'environnement physique et de travail au sein de la Commune pour les personnes malvoyantes ou à mobilité réduite témoignent de l'inclusivité recherchée au sein de l'administration du Mont-sur-Lausanne. Comme l'emploi est un déterminant essentiel de la santé, ce type de bonnes pratiques mérite d'être souligné et partagé.</p>

Perspectives d'amélioration : pistes d'actions par domaine

Politique communale	<ul style="list-style-type: none"> Cet axe déjà fort touche à des thématiques comme l'activité physique, la cohésion sociale, et à des aspects environnementaux. Un engagement écrit de la Commune en faveur de la promotion de la santé (par exemple, plan communal pour la promotion de la santé), et en faveur de la durabilité au sens large (comprise dans toutes ses dimensions) permettrait d'ancrer ces engagements.
Offres de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Les offres de loisirs existantes prônant essentiellement l'activité physique, il serait intéressant de les coupler à des offres favorisant la cohésion sociale ou encore une alimentation équilibrée. Le répertoire de mesures « Commune en santé » apporte des idées (https://www.labelcommunesante.ch/fr/repertoire-mesures-2.html, mot clé « loisir ») et Unisanté peut fournir soutien et expertise afin d'implémenter de nouvelles offres.
Famille et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Une réflexion et analyse des groupes « vulnérables » parmi les Montain-e-s serait intéressante, afin de cibler des actions pour les personnes à besoins de santé spécifiques (ex. selon l'âge, la situation sociale, migratoire ou économique, l'état de santé, d'éventuelles addictions, situations de handicaps, etc.). La promotion de la santé lors de certaines phases de vie spécifiques pourrait être renforcée, notamment concernant les 1000 premiers jours de vie et la parentalité, l'adolescence ou encore le passage à la retraite.
Ecole	<ul style="list-style-type: none"> Ce domaine déjà bien étoffé pourrait bénéficier de liens renforcés avec le/la délégué-e de l'Unité PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) rattaché aux établissements montains, et des projets de « collations saines », ou des projets liés à l'estime de soi et l'image corporelle pourraient être proposés par la Commune.
Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> Pour aller plus loin dans ce domaine, il serait important d'implémenter davantage de mesures de promotion de la santé au travail parmi les employé-e-s de l'administration communale (choisir le mot clé « travail » ou le public cible « Employés » sur https://www.labelcommunesante.ch/fr/repertoire-mesures-2.html). De plus, favoriser l'employabilité des personnes allophones ou des jeunes en rupture scolaire seraient des approches complémentaires intéressantes, l'emploi étant un déterminant important de la santé.
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Les espaces publics favorisant le mouvement et le bien-être sont déjà nombreux au Mont-sur-Lausanne. Il serait possible d'aller un pas plus loin en tentant d'atteindre toute la population, et en particulier les personnes plus sédentaires ou isolées, par exemple en créant des sentiers didactiques, parcours santé ou places de jeux intergénérationnelles, couplées si possible à des activités collectives gratuites sur ces infrastructures.

Perspectives d'amélioration : pistes d'actions transversales

Deux points d'amélioration transversaux émergent de ce bilan de mesures de promotion de la santé :

- D'une part, il serait souhaitable de favoriser la participation citoyenne, qu'il s'agisse d'évaluer et développer davantage certains projets, ou d'investiguer les besoins de la population et faire émerger de nouvelles idées. En effet, la participation communautaire est au cœur de la promotion de la santé et rendre la population active de sa propre santé est un élément clé (Charte d'Ottawa, 1986).
- D'autre part, alors que les thèmes « activité physique » et « environnement » sont bien présents dans les actions répertoriées, certaines thématiques pourraient être la cible de davantage d'actions, notamment les thématiques suivantes :
 - La santé mentale, notamment auprès des enfants et des jeunes, et des seniors, surtout en lien avec la période actuelle de pandémie
 - La prévention du tabagisme, d'une consommation excessive d'alcool ou d'autres formes de dépendances
 - L'alimentation équilibrée

Unisanté : conseil et accompagnement pour la promotion de la santé et la prévention dans les communes vaudoises

Afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures de promotion de la santé et de prévention, en améliorant les mesures existantes ou via de nouvelles interventions, Unisanté se tient à disposition pour un soutien, une expertise et un accompagnement dans vos projets existants ou à venir, et pour faire le lien avec d'autres experts de la promotion de la santé et la prévention. Pour plus d'informations, Unité Interventions Communautaires : communes@unisante.ch

Le site internet du label « Commune en santé » (<https://labelcommunesante.ch>) constitue une source d'inspiration, car il est possible d'y trouver beaucoup de mesures. Le répertoire de mesures permet une recherche par mots-clés, public cibles, ou thématiques (sous l'onglet *Mesures, Répertoire de mesures*).

Le site internet du projet « Environnements favorables à la santé » (www.environnements-sante.ch) contient un répertoire de mesures en ligne, lequel détaille une cinquantaine de mesures structurelles rédigées par Unisanté, en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, et avec le soutien d'une trentaine d'experts de différents domaines.